

lé à Son Excellence de dissoudre le parlement, car ils ont alors placé la Couronne dans cette pénible position d'être obligée de manquer de parole envers les Communes et le peuple.

Par l'acte du cens électoral, le gouvernement s'est emparé pratiquement de la préparation annuelle des listes devant servir à l'élection des membres de la Chambre des Communes, au lieu de se servir des listes préparées par les autorités municipales.

Il est fortement à désirer que les listes soient préparées et revisées au moins une fois par an, pour la raison évidente que des milliers d'électeurs atteignent chaque année, leur majorité et à l'âge d'exercer leurs droits politiques.

Pendant la dernière session, le gouvernement a présenté un bill décrétant que l'on ne procéderait pas à la préparation des listes qui devaient être faites au mois de juin dernier, en donnant pour raison qu'il ne devait pas y avoir d'élections générales avant la révision des listes qui devaient être faites au mois de juin de cette année.

Sur l'assurance qui en fut alors donnée par les ministres de la Couronne, le parlement consentit à accepter cette proposition et ne fit pas d'opposition. Il en résulte qu'aujourd'hui que le parlement est dissous, des milliers d'électeurs qui légalement avaient droit de vote ne pourront pas maintenant l'exercer. Le parlement n'a jamais fait aux aviseurs de Sa Majesté l'injure de supposer qu'ils n'étaient pas sincères quand ils lui firent cette proposition, et s'il avait cru que la parole qu'on lui donnait au nom de la Couronne devait être violée et que les électeurs pouvaient être appelés à voter d'un moment à l'autre, il n'aurait pas accepté la proposition du gouvernement, et il aurait exigé que la révision fût faite selon l'usage. Il est évident que dans ces conditions, on n'aurait pas dû conseiller de se servir du pouvoir de dissoudre le parlement sans une raison impérieuse, urgente et pressante. J'admets que si un événement extraordinaire avait eu lieu tout à coup, nécessitant l'opinion immédiate du peuple, on aurait pu dissoudre les Chambres, bien que l'on se fût adressé à un électorat incomplet; mais cet événement a-t-il eu lieu? Non, pas même d'après les aviseurs de la Couronne eux-mêmes, et j'accuse ces hommes qui rejettent toujours sur leurs adversaires tout l'odieux de la déloyauté,